

a plus erré qu'eux ! On en jugera par les faits suivants.

En 315, le concile de Néocésarie approuvé par le pape Léon IV, condamne les *secondes noces* qui sont pourtant conformes à la parole de Dieu.

En 325, le concile de Nicée condamne l'hérésie d'*Arius*, prêtre d'Alexandrie, qui nie la divinité suprême de notre adorable Rédempteur, mais dix ans plus tard un nombreux concile, tenu à Tyr, puis à Jérusalem condamne le concile de Nicée, relève l'hérétique Arius de sa condamnation et proclame son hérésie la foi de l'Eglise catholique. Quelques années plus tard deux conciles condamnent celui-là, mais en 354, un concile à Milan relève encore Arius de sa condamnation et envoie en exil un grand nombre d'évêques et de chrétiens qui avaient protesté contre son hérésie. Le concile de Rimini, en Italie, composé de 600 évêques nie encore la divinité suprême de notre Seigneur Jésus-Christ.

Le troisième concile d'Ephèse fut une assemblée de tumulte, de faction et de cabale.

Le concile de Constantinople en 754 défend et condamne les images ; le second concile de Nicée en 787 les rétablit et ordonne de les *adorer* ; le concile de Francfort en 794, excommunie le concile de Nicée et condamne les images. Il y a encore quatre autres conciles qui se sont occupés des images, sept en tout ; quatre qui les ont condamnées, trois qui les ont admises.

Le premier concile de Nicée et celui de Carthage décrètent que *personne* ne peut prendre *sans péché* le titre de *souverain pontife*, mais un autre concile à Constantinople et combien d'autres ordonnent le contraire.

Le concile de Constance en 1414, retranche la coupe au peuple dans la sainte Communion, mais le concile de Bâle, en 1431, la lui rend.

En 754, le concile de Constantinople appelle le pain et le vin de la communion, *l'image du corps vivifiant* du Sau-